

Un prêt rebond à taux 0 pour la Région Ile-de-France !

Activité à l'arrêt, annulation et décalage de commandes, allongement des délais... Le contexte sanitaire et ses retombées économiques ont des conséquences directes sur votre trésorerie et cela est particulièrement vrai pour les petites entreprises. Pour vous aider à surmonter ces difficultés, votre Région et Bpifrance s'associent pour vous proposer un prêt « patient », le Prêt Rebond.

Qu'est-ce que le Prêt Rebond a de si particulier ?

- Il est sans sûretés : nous ne vous demandons aucune garantie.
- Il se rembourse sur 7 ans, après 2 ans de différé : c'est deux ans d'oxygène avant de commencer à rembourser.
- Il est à taux 0%, et sans frais de dossier : parce que chaque euros compte.
- Son montant est compris entre 10 000 et 50 000 €.

Comment faire votre demande ?

Grâce à une souscription intégralement en ligne avec mise à disposition des fonds sous 3 à 5 jours en moyenne :

- 15 minutes pour faire votre demande en ligne.
- Décision de crédit en 2 jours maximum avec l'aide de votre expert-comptable.
- Signature électronique de votre contrat et mise à disposition des fonds automatique entre 2 et 3 jours.



Liens utiles

[Prêt Rebond Ile-de-France](#)